

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames. 30
Faits divers. 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
6 mois. 16
12 mois. 8
Poste:
6 au. 55 fr.
12 au. 18
18 au. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 22 AVRIL 1886

BULLETIN

En vacances! Ces vacances ont-elles été bien gagnées? Personne ne le pense, les députés moins que les autres. Mais ils les prendront tout de même et iront se reposer au milieu des lilas en fleurs (cultivons l'hyperbole) des graves travaux (continuons l'hyperbole) de la première partie de la session. Pour ne point retarder ce congé, la commission du budget a accepté les yeux fermés toutes les modifications introduites par le Sénat dans le projet d'emprunt voté par la Chambre, savoir: rejet de la seconde partie du paragraphe premier relatif aux souscriptions des Caisse d'épargne; rejet de l'article relatif à l'amortissement, comme s'il était possible d'amortir réellement alors que le chiffre des dépenses budgétaires l'emporte aussi lourdement sur les recettes.

En attendant l'heure de la prorogation, heures fort impatiemment attendues, nos honorables ont continué et achevé la discussion des crédits pour l'Exposition de 1889. L'honorable M. de Lanjuinais a très-heureusement poursuivi la thèse fort juste développée avant-hier par M. Rouilleux-Dugage. C'est au nom de la province pressurée pour une exposition qui ne profitera qu'aux ouvriers parisiens dans le moment présent, et qui, dans quelques années, aura, comme ses devancières, l'influence la plus désastreuse sur les salaires, qu'il a combattu le projet. M. Steenakers ayant demandé que les redevances des places des exposants fussent soumises à une redevance, M. Lockroy s'est emporté et a fait du rejet de cet amendement une question de portefeuille. Pour un peu, le portefeuille était perdu et l'élu de Paris rendu à ses électeurs, car l'amendement Steenakers n'a été repoussé qu'à la majorité de 272 voix contre 242. C'est étonnant comme on tient à M. Lockroy! Le vote de l'Exposition est acquis, mais sont-ce bien les Lockroy et C^{ie} qui y présideront?

MM. de Kersausan et Le Gavrian ont, eux aussi, énergiquement défendu les intérêts de la province qui traverse une crise effroyable et qu'on vient encore écraser au bénéfice de Paris et des intérêts politiques de la République. Nos amis savaient à l'avance que la province serait foulée aux pieds, mais ils ont voulu au moins obtenir que les crédits ne fussent point dépassés. Le gouvernement l'a promis. Mais promesses de républicains!...

Par 304 voix contre 202, un amendement très-prudent de MM. Le Gavrian et des Rotours réservant exclusivement les travaux d'organisation de l'Exposition à des industriels, ouvriers et fournisseurs français, a été repoussé. M. Lockroy reste libre de donner l'entreprise de ces travaux à des Prussiens. On dirait que tous les intérêts français sont systématiquement méconnus par cette Chambre.

M. Renard, député du Nord, avait dit à M. Lockroy que du moment où la France n'était pas seule admise à bénéficier des travaux d'organisation, ses amis et lui ne pouvaient voter les crédits. M. Lockroy est monté à la tribune pour déclarer qu'il protégerait le travail national.

A l'exclusion de tout autre? lui a-t-on demandé.

Sur quoi M. Lockroy est descendu de la tribune, sans répondre, *erudimini*. L'ensemble du projet a été voté par 350 voix contre 134.

Les avertissements n'auront pas manqué à la Chambre. Dans un très-énergique et très-net discours, M. Deberly (de la Somme) a démontré que le projet d'emprunt était plus dangereux encore après les modifications du Sénat. On dit que l'emprunt n'est pas nécessaire. Alors pourquoi le faire? Pourquoi jouer avec l'argent des contribuables qui est celui de la France?

Tout à tour, MM. Wilson et Andrieux, sans répondre à ces très-justes critiques, ont mis en avant la nécessité d'en finir.

L'ÈRE DES SCANDALES

La troisième et dernière République, dont la France aura eu tant à rougir, aura, entre autres nombreux méfaits, inauguré l'ère des scandales.

De quel côté que l'on regarde, on ne voit que honteuses actions, on n'entend que propos indécents qui laissent bien loin en arrière l'époque si scandaleuse pourtant de la Régence et de Louis XV. La République a hérité de tous les vices de ce temps-là, elle nous en présente l'image complète et même considérablement amplifiée. L'esprit seul, cet esprit si fin, si délicat, si subtil, si élégant, si délié, qui sera la gloire éternelle du dix-huitième siècle, lui fait défaut.

Voici d'abord le cas du procureur de Villefranche, M. Vacquier:

Q'est-ce que le ministre de la justice va faire au procureur Vacquier?

Il ne s'agit pas d'une question de parti, et ce procureur n'a fait que son devoir en réquerant contre les agitateurs de la grève de Decazeville.

Mais il est arrivé que, pour venger ses clients d'un réquisitoire très-dur dans la forme, M^e Laguerre a pu jeter à la face de M. Vacquier une de ces paroles terribles qui équivalent à une condamnation.

Le procureur réclame vengeance au tribunal; et le tribunal, pour la forme, prononce contre l'avocat une simple réprimande. Après quoi, le conseil de l'Ordre des avocats se réunit et décide que M^e Laguerre n'a pas de rétractation à faire.

Qu'a donc fait le procureur Vacquier pour que, d'un côté, le tribunal n'ose pas le défendre, et pour que, d'autre part, le bâtonnier de Villefranche ait pu déclarer en pleine audience, au nom de tous ses confrères, que M^e Laguerre n'avait pas à se rétracter?

Voici:

En 1884, M. Vacquier était substitut à Prades. Le journal de Prades, le *Canigon*, rédigé par M. Cayrol, accuse M. Vacquier, en précisant les faits et les dates:

1^o D'avoir, au mépris de la loi et de toute justice, essayé d'empêcher un prévenu de relever appel d'une condamnation injuste et que ledit procureur savait être injuste, puisque le vrai coupable — si fautive il pouvait y avoir — s'était volontairement dénoncé par acte notarié et enregistré;

2^o D'avoir, au mépris de l'article 160 (chapitre 4, § 3) du règlement du 30 octobre 1841, commis un excès de pouvoir et un acte d'iniquité en défendant l'entrée de la maison d'arrêt à un avocat muni d'une autorisation en règle — et ce, afin d'entraver le cours de la justice qui le gênait, lui magistrat;

3^o D'avoir arraché à un détenu, enfant de quinze ans et demi, une déclaration fautive — et ce, au moyen de promesses de grâce qu'il était hors de son pouvoir de tenir.

Après avoir accumulé les preuves pendant plus de deux mois, notre confrère concluait ainsi en s'adressant à M. Vacquier:

Votre place est sur le banc d'accusation pour avoir commis un déni de justice; votre présence au siège est un outrage à la morale publique. Vous avez déshonoré votre robe. Vous déshonorez la justice. Je l'ai prouvé, je le prouve tous les jours. Je vous mets au défi de me poursuivre.

Et jamais M. Cayrol ne fut poursuivi.

Mais le barreau de Prades s'émul. Le bâtonnier, M. Edouard Vilar, aujourd'hui député, ouvrit une enquête et acquit la preuve de l'exactitude des allégations de notre confrère; à la suite de quoi les avocats décidèrent à l'unanimité qu'ils ne se présenteraient plus à la barre, tant que siègerait M. Vacquier.

Le garde des sceaux, alors, intervint à son tour, fit convoquer et consulter la cour de Montpellier sur l'opportunité de poursuivre l'auteur des articles du *Canigon*. La cour répondit: Non!

Mais M. Vacquier, depuis, reçut de l'avancement.

Est-ce que M. Demôle va donner à cet étrange magistrat une nouvelle compensation?

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BERT

Elle se laissait emporter par ces chemins creux, sans penser à rien, seulement pour vivre, pour respirer, pour apaiser l'angoisse qui étouffait son cœur altier. Arrivée près d'un carrefour qu'elle connaissait, elle ralentit la course de Pérolet et s'enfonça plus doucement dans le sentier qui y conduisait. L'endroit était sauvage et désert; un rocher de couleur sombre le dominait d'un côté, de l'autre s'élevait une vieille croix de pierre, couverte de mousse, dont l'orgine se perdait dans le passé; un épais tapis d'herbe, rarement foulé, désignait tout bruit de pas.

Comme elle arrivait au carrefour, Livadia leva la tête pour contempler les formes bizarres du rocher. Elle pensait à ses courses en Russie, alors que, libre de tout lien, elle arpentait seule les domaines de son père et se perdait dans la campagne; elle repassait tous ces souvenirs de jeunesse, si vivants en elle, quand, tout à coup,

elle vit se dresser devant elle une apparition. Sur la crête du rocher un homme se tenait debout, comme le génie de ces lieux sauvages; et cet homme c'était Wladimir Warousof.

Livadia fut sur le point de s'enfuir au galop de son cheval; mais sa fierté la retint, et cet amour du danger qui formait le fond de sa nature lui fit entendre sa voix puissante. Wladimir se pencha légèrement, s'inclina vers elle et lui dit à demi-voix:

— Livadia, je vous attendais, j'étais sûr que vous viendriez. J'avais à vous parler.

— Comment, Wladimir? qui a pu vous faire croire?...

— Il y a des instincts qui ne trompent pas, Livadia, et des lumières qui ne font pas défaut aux cœurs dévoués. Je savais que vous êtes attirée ici, comme vous êtes attirée par la Russie qui vous veut toujours, qui vous redemande à grands cris.

— Mais que dites-vous, Wladimir, et quelle folie vous passe dans l'esprit? Vous savez qu'il n'est plus temps, ma vie est fixée ici.

Il se pencha plus encore et ajouta d'un souffle rapide et pénétrant:

— O Livadia, fée bienfaisante, amie passionnée de notre Russie, quelle est cette vie dont vous parlez et comment peut-elle entrer en balance avec les glorieuses destinées auxquelles je vous appelle? Vous avez été créée pour sauver un pays,

pour conquérir à la liberté des milliers d'âmes qui souffrent, et vous auriez le triste courage de rester dans cet obscur village, inutile à tous, haïssant tout et maudissant chaque jour la vie qui vous fut faite?

— Quand ma présence ici fait trembler votre voix et soulève vos aspirations mal éteintes, ce n'est pas seulement parce que je suis votre ami d'enfance, c'est parce que je suis votre frère d'armes. C'est la Russie tout entière qui se lève avec moi devant vos yeux, c'est elle qui prie vers vous, qui redemande celle que la nature lui avait donnée, que la fortune lui a enlevée et qui, transplantée loin du sol natal, souffre comme une plante exilée. Voyez-vous nos steppes qui s'agitent sous le souffle ardent du vent du printemps, nos paysans qui chantent par groupes en demandant leurs seigneurs absents? Entendez-vous les cris de tous ces malheureux qui souffrent et que vous étiez destinée à conduire vers de plus nobles libertés, vers un entier affranchissement? Livadia, sentez-vous encore l'odeur âpre de nos grandes herbes qui flottent à la cime des kourganes? Livadia, vous souvenez-vous?...

— C'est assez, Wladimir, interrompit-elle en frémissant et s'éloignant de quelques pas. Je vous l'ai déjà dit. Je n'ai rien de semblable à entendre de vous.

Mais il remarqua l'étrange pâleur qui, dans sa

lotte intime, avait envahi la jeune femme. Un sourire ironique passa sur les lèvres du comte, il se redressa et reprit d'une voix plus forte:

— Livadia, j'en étais sûr, votre ardeur slave n'est point éteinte; la corde de vos souvenirs vibre encore au premier souffle qui l'agite; vous êtes encore à nous, vous ne pouvez vous en défendre. Je vais en Italie où m'appelle maintenant ma mystérieuse destinée. J'y reverrai votre père, et vous y viendrez aussi, j'en ai la confiance. Adieu, c'est là que je vous retrouverai.

Il disparut à la pointe du rocher pendant que Livadia confuse, irritée, baissait la tête sur le cou de son cheval; puis, la relevant violemment et rejetant d'un geste superbe ses cheveux en arrière, elle enleva Pérolet et s'enfonça dans le sentier qui revenait à Langelie.

Chemin faisant, il lui semblait qu'un feu étrange bourdonnait à ses oreilles, qu'une chaleur ardente avait enflammé ses joues et oppressé sa poitrine, que son esprit agité courait follement par monts et par vaux. Elle croyait se plonger dans les profondeurs des hautes herbes des steppes, si grandes, disent les légendes de l'Ukraine, qu'un cosaque à cheval peut s'y tenir caché; elle croyait les voir onduler autour d'elle, se refermer au-dessus de sa tête comme un berceau mobile en la couvrant de leurs parfums, en la charmant de leurs murmures; son imagination saisie l'étréignait

Faisons maintenant connaître le cas de M. Vergoin :

Samedi, M. Vergoin, député, déposait son rapport sur l'élection de Tarn-et-Garonne. Les députés de ce département sont des conservateurs invalidés une première fois et réélus par les électeurs. M. Vergoin demande une seconde invalidation ; il attire ainsi sur lui l'attention publique, lui qui avait de si bonnes raisons pour rester dans l'ombre ! M. Vergoin est un ancien magistrat de la République, compromis dans une aventure avec une fille galante.

Cette demi-mondaine, appelée Louise Schneider, tira il y a deux ans un coup de pistolet sur un agent de change ; comme elle était née à Constantinople d'un père allemand et d'une mère russe, on rendit contre elle un arrêt d'expulsion.

Les rives du Bosphore avaient moins de charmes que les rives de la Seine pour la belle étrangère. Elle alla trouver M. Vergoin, ami des Grecques. Ce député fit rapporter l'arrêt d'expulsion.

La belle était d'humeur acariâtre, et pour se débarrasser de sa conquête, le député Vergoin fit remettre en vigueur l'arrêt d'expulsion.

Louise Schneider fut conduite à Marseille entre deux gendarmes avec ordre d'embarquement.

Le hasard voulut que M. Vergoin se rendit vers le même temps à Aix pour y plaider une cause.

Le jour de l'audience, l'avocat-député, revêtu de sa toque, entendit dans l'assistance un *hum!* retentissant, il retourna la tête et aperçut avec stupeur Louise Schneider qui lui ordonna de venir lui parler : il obéit. Généreuse dans sa victoire, elle lui permit de plaider et de perdre son procès, mais au sortir de l'audience elle l'emmena prisonnier.

Bref, au lieu d'être embarquée pour Marseille, l'aventurière revint triomphante à Paris, escortée de M. Vergoin, député de Seine-et-Oise, et de M. Guillot, député de l'Isère.

Quelques jours auparavant, elle avait fait en sens inverse la même route, escortée de deux gendarmes ; elle était la première fois en meilleure compagnie.

À Paris, le député, ou les députés, obtinrent un nouvel arrêté suspendant une fois encore le décret d'expulsion.

L'irascible personne, abusant encore de sa victoire, fit un effroyable scandale, et M. Vergoin eut de nouveau recours au décret d'expulsion. Ce décret est un engin comode ! Bon pour la chasse comme pour la pêche ! Et le ministre est vraiment d'une complaisance merveilleuse. La loi lui donne vis-à-vis des étrangers un pouvoir discrétionnaire pour assurer la sécurité du territoire, non pour servir les amours inconsistants d'un député folâtre.

LE RESPECT DE LA LOI.

Le gouvernement nous donne, en ce moment même, un singulier exemple de ce res-

avec une terrible puissance.

Tout au fond de son être, il y avait une satisfaction intime d'avoir résisté au danger, une perception de la jouissance exquise du bien ; elle voulait se calmer, elle avait besoin de mettre ordre à ses pensées, elle se promettait de s'enfermer dans sa chambre et de s'abîmer dans ses songes.

Mais, à peine revenue au château, Louis et la marquise accoururent vers elle. Ils étaient tremblants, ils se récrièrent sur son imprudence, sur la témérité avec laquelle elle compromettait sa santé et la vie de son enfant, et Louis, qui n'entendait pas raillerie à ce sujet, fut froid et presque sévère. Moins que jamais Livadia était d'humeur à écouter semblables reproches ; il lui prit envie de se sauver de nouveau ; puis, bondissant dans le corridor, elle leur cria d'une voix forte :

— Laissez-moi ! laissez-moi !

Et frappant violemment la porte de sa chambre, elle s'y enferma et n'ouvrit pas de la journée.

La patience et la bonté de Louis étaient à une rude épreuve. Tout son espoir était maintenant dans cet enfant si impatientement attendu, et dont il espérait un changement complet pour Livadia. Il n'y avait sacrifices ni souffrances qui lui coûtassent pour assurer cette douce espérance.

Aussi, quand Livadia avait déclaré qu'elle lui donnerait une nourrice russe, Louis avait cédé ; quand elle avait choisi pour lui un nom russe,

pect de la loi qu'il applique d'une manière si odieuse à ses adversaires politiques.

A en croire les feuilles républicaines, tant qu'une loi existe, le pouvoir n'est pas libre de ne pas l'appliquer. On a vu et entendu toutes les déclamations hypocrites débitées, sur ce point, par les avocats du ministère. M. Spuller et M. Camille Pelletan, M. Vacquerie et M. Hébrard chantaient tous la même antienne. Et M. Goblet est venu déclarer à la tribune qu'il ne connaissait que la loi et qu'aussi longtemps qu'une loi existerait, quand même elle daterait du premier Empire, il se croirait obligé de la faire exécuter.

Pendant qu'on tenait ce langage cafarde à la tribune et dans la presse, pour tromper les imbéciles, le ministère témoignait de ses sentiments vrais à l'endroit de la légalité en supprimant, par une simple note de service, une des plus importantes dispositions de la loi militaire du 24 juillet 1873.

On a lu avant-hier la Note, extraite du *Journal officiel*, « relative à la répartition de la classe de 1885 et aux changements de corps des officiers et des sous-officiers rengagés ».

L'article 44 de la loi relative à l'organisation générale de l'armée commence en ces termes :

« L'ARMÉE ACTIVE SE RECRUTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA FRANCE. »

Ce n'est pas là un texte qui puisse prêter à des interprétations différentes. La discussion avait été des plus vives sur ce point : les partisans du recrutement régional avaient formulé leur système dans un amendement qui fut rejeté par l'Assemblée.

Depuis 1873, le principe du recrutement sur l'ensemble du territoire a été constamment appliqué, chaque année.

De quel droit le général Boulanger prétend-il substituer sa volonté personnelle aux prescriptions si formelles de la loi, et quelles prescriptions ? Celles qui fixent un des principes les plus essentiels de la législation nouvelle.

Et, après de tels actes, les républicains ont l'effronterie de parler du respect dû à la loi !

La vérité est qu'ils ne connaissent d'autre loi que leur caprice.

Il n'y a pas plus de légalité que de liberté sous leur gouvernement.

C'est le règne de la violence et le triomphe de l'anarchie.

On télégraphie de Decazeville, 21 avril :

« M. Barradat, procureur général, et le préfet de l'Aveyron ont quitté Decazeville hier.

» Des bruits de conciliation circulent ce matin en ville, et il est certain que beaucoup d'ouvriers, que l'on croyait absolument décidés à continuer la grève, se remettraient volontiers au travail. Il n'y a pas eu cependant de rentrées dans les mines et la situation, en apparence, est toujours la même. »

Louis avait fait quelques timides objections, puis il avait cédé encore. Mais la jeune femme ne lui tenait aucun compte de ces faiblesses. Plus sombre que jamais, plus fière, plus glorieuse d'elle-même et se croyant désormais inaccessible à toute faiblesse, elle imposait durement ses volontés et ses caprices.

Deux fois, pour narguer Louis et sa belle-mère, elle recommença ses courses sur Pérolef. Elle semblait trouver un farouche plaisir à ces excursions inconsidérées, dans lesquelles elle s'abandonnait sans contrainte à de dangereuses réminiscences. Elle en revenait toujours plus superbe, plus dure, plus arrogante vis-à-vis de ceux qu'elle faisait tant souffrir. A la fin, Louis s'exaspéra ; voyant que ni prières ni menaces ne venaient à bout d'elle, il s'imagina qu'elle allait tuer son enfant et dit au palefrenier d'emmener Pérolef en cachette, dans une ferme, et de le dissimuler à la jeune marquise.

Quelques jours après, quand Livadia s'en aperçut, elle entra dans une sombre et muette colère ; son seureil se fronça, elle se livra à de noires pensées ; mais l'éclat de ses yeux irrités révéla seul les sentiments qui l'agitaient. Dans son découragement, elle se comparait à cette plante des steppes, dont le vent arrache les tiges desséchées, les roule en touffes légères et les emporte sans trêve d'un bout à l'autre de ces solitudes. Elle

QUESTION D'ORIENT.

Le *Daily News* constate que dans les hautes sphères diplomatiques on craint d'apprendre d'un moment à l'autre que les hostilités ont commencé à la frontière turco-grecque.

Le gouvernement de la reine serait en communication active avec les grandes puissances pour prévenir cette éventualité.

La France seconde résolument les efforts de l'Angleterre.

En Grèce, les représentants étrangers n'ont reçu aucune instruction au sujet d'un ultimatum. Les troupes de la garnison partent mardi prochain pour la Thessalie. L'effectif de l'armée, qui est actuellement de 85,000 hommes, atteindra prochainement le chiffre de 100,000.

ASSASSINAT DE M^r L'ÉVÊQUE DE MADRID

Madrid, 21 avril.

Le tombeau de l'évêque est préparé sous le grand autel de la cathédrale.

Une grande foule se presse au palais épiscopal, où est exposé le corps du prélat.

L'autopsie a prouvé que l'évêque avait été atteint par trois balles, dont deux ont causé des blessures mortelles.

Les obsèques de l'évêque auront lieu ce soir, en grande pompe, à la cathédrale de San Isidro. Sur le désir exprimé par la régente, les honneurs militaires seront rendus au prélat.

Galeota est très-surexcité depuis hier. On dit que son père avait supplié l'évêque, la veille du crime, d'accorder une position à son fils.

Un inconnu a envoyé 400 francs au directeur de la prison pour Galeota.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 avril.

La Bourse accueille froidement le vote du Sénat au sujet de l'emprunt. Ces retards la contrarient.

Le 3 0/0 est à 80,80, l'amortissable à 82,92, le 4 1/2 0/0 1883 à 109,30.

Le Crédit Foncier est à 1,342,50. Les obligations ont de bonnes demandes, mais restent encore à des cours plus bas. Ce sont les titres que l'épargne doit choisir pour ses placements à long terme.

La Société Générale est toujours en faveur.

La Banque d'Escompte est bien tenue.

La Société de Dépôts et Comptes Courants est à 602,59, en hausse de 7,50 en peu de jours. C'est l'importance du coupon qui sera payé le 1^{er} mai. Les acheteurs l'ont gagné par anticipation.

Le Panama faiblit chaque jour et tomberait bien vite sans la spéculation qui essaye de ramener les achats du comptant, mais sans succès.

Les actions de Chemins de fer conservent facilement leurs cours.

Nouvelles militaires.

Par décision ministérielle du 20 avril, M. Libault de la Chevasserie, capitaine au 42^e régiment de cuirassiers, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de division de Carrey de Bellemare, commandant le 9^e corps d'armée.

entendait gémir en elle ces vers du poète, comme on entend au loin le sourd grondement de l'orage :

« Je suis la fleur de la prairie, je suis l'herbe qui se courbe et ploie sous le vent léger.

» Je suis l'herbe des steppes ; j'ai grandi au milieu de mes compagnes ; je me suis élancée vers le ciel comme une flèche audacieuse ; ma tête s'est couverte d'un panache flottant.

» Je suis la fleur de la prairie, je suis le pérékatipol, j'ai germé sous le gai printemps, j'ai mûri au soleil de l'été ; pourquoi le vent d'automne m'a-t-il arrachée de la terre ? Pourquoi m'a-t-il enlevée du sol où je suis née ?

» Je suis l'herbe des steppes, le vent d'automne a brisé ma tige, il m'a saisie dans ses bras puissants, il a dispersé mes graines légères, il m'a roulée avec mes sœurs comme une touffe desséchée.

» Et maintenant il m'emporte à travers l'espace, il me balance dans la solitude, tantôt il me fait voltiger doucement, tantôt il m'entraîne avec violence.

» J'étais la fleur de la prairie, j'ai vu se faner mes compagnes ; j'entends gémir mes sœurs dispersées, j'entends passer la mort dans les rafales du vent qui court sur la Russie en annonçant l'hiver. »

(A suivre.)

LA BARBE DANS L'ARMÉE.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Il y aurait nécessité à fixer les chefs de corps et les médecins sur les conditions à décider si les caporaux et soldats peuvent porter la barbe. Le décret du 7 mars précédent a besoin d'une circulaire complémentaire. Les hommes dont la barbe est complètement naissante, ceux qui ont la figure imberbe par places, ceux dont la barbe présente des lacunes par suite de maladies anciennes ont un aspect sale et souffrant qui fait peine à voir. Ces hommes devraient eux-mêmes à être autorisés à se raser comme précédemment. — Dans quelques régiments on applique libéralement les mêmes dispositions du décret du 47 mars, mais dans la plupart des corps la faculté de se raser est impitoyablement refusée aux caporaux et aux simples soldats.

» Nous avons de tout temps été partisans de la liberté du port de la barbe dans l'armée ; mais pour que la mesure reste applicable, il faut que son application soit compatible avec l'état physique des hommes. La proposition du capitaine, le médecin devrait statuer dans la visite mensuelle de santé si la venue uniforme de la barbe convient à un jeune soldat de la porter sans inconvénient. »

LA BARBE DANS LA GENDARMERIE.

Par extension des dispositions prévues par le décret du 17 mars 1886, en ce qui concerne les officiers et sous-officiers des corps de troupe, les militaires de tous grades de la gendarmerie départementale et algérienne et de la garde républicaine ont la faculté de porter, à leur gré, les moustaches et la mouche ou la barbe entière, celle-ci courte pour ne pas masquer les grades et collet.

Le port des favoris, seul, est interdit.

Dans la séance du 3 avril, M. de Billiais, Le Cour, le comte de Lanjuinais, quelques-uns de leurs collègues ont déposé un projet de loi ainsi conçu :

« Art. 1^{er}. — Les noms de tous les soldats et marins morts à l'occasion des guerres de Tonkin et de Madagascar, par le feu ou les maladies, seront inscrits au *Journal officiel*. Cette inscription se fera par département par commune en suivant l'ordre alphabétique.

» Art. 2. — Par le soin des maires, la liste des morts de chaque commune sera être affichée dans la principale salle de mairie. »

CHRONIQUE LOCAL

ET DE L'OUEST.

A la Ville de Paris

Un accident arrivé à l'un des comptoirs à gaz, n'ayant pu être réparé à temps, Magasins de la Ville de Paris de fermeté d'exposition de nouveautés ce soir.

CONSEILS MUNICIPAUX. — Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, les conseils municipaux des communes du département sont convoqués pour la deuxième session ordinaire de 1886, le samedi 4^{er} mai. Cette session pourra durer six semaines, elle close le 4 juin.

ÉCOLES PUBLIQUES. — Les écoles publiques vaqueront du jeudi 22 avril au jeudi 29 inclus.

VACANCES SCOLAIRES. — On annonce les vacances scolaires viennent d'être fixées : La distribution des prix du concours général aura lieu le lundi 2 août ; celle des lycées le mardi 3 août et les vacances s'ouvriront le 4 août. La rentrée des classes aura lieu le lundi 4 octobre.

Dans la liste des sous-officiers qui, pendant les mois de janvier, février, mars 1886, ont été appelés à des emplois ou militaires en exécution des lois du 17 juillet 1873 et du 23 juillet 1881, nous marquons le nom de M. Billoud, adjudant vaguesmestre de l'École d'appa-

tion de cavalerie, nommé percepteur à Saint-Etienne (Basses-Alpes).

Par décision ministérielle du 9 avril, notre compatriote M. d'Espinay, lieutenant-colonel d'artillerie à l'état-major particulier, membre de la commission d'expériences de Bourges, a été désigné pour remplir les fonctions de vice-président de ladite commission.

LE JEUDI SAINT

Victor Hugo n'a pas toujours été le Victor Hugo dont les libres-penseurs devaient faire leur proie, et pour lequel ils devaient chasser la patronne de Paris du temple que lui avait élevé la piété nationale sur la colline qui porte son nom.

Voici ce qu'écrivait le poète des Odes et Ballades :

JEUDI SAINT

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure.
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit.
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit.
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.

La Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph sera tirée le mardi de Pâques, 29 courant, à 4 heures de l'après-midi.

Les personnes qui auraient la bonté d'offrir quelques lots sont priées de les envoyer le plus tôt possible.

UNE SINGULIÈRE HISTOIRE.

Le 13 avril, — un 13! jour de malheur — M. Lemoine, Pierre, cultivateur à Saint-Léger-des-Bois, revenait de la foire d'Angers et se rendait chez lui en voiture.

En route, il fut interpellé par deux individus qui lui demandèrent à monter près de lui. Le cultivateur ne les connaissait point et il se faisait tard; néanmoins, comme il était armé d'un revolver, M. Lemoine accepta les deux piétons qui grimperent immédiatement sur le siège et engagèrent la conversation.

On causait gaiement et le cheval allait son petit trot. Il était neuf heures du soir lorsqu'on arriva de la sorte sur la commune de Saint-Jean-de-Linières, dans un endroit écarté. A ce moment M. Lemoine eut besoin d'ouvrir le coffre de sa voiture pour prendre quelque chose. Pendant que le cultivateur se baissait, il sentit la main du gaillard assis à ses côtés qui draguait le fond de sa poche et en retirait un porte-monnaie chargé de six beaux louis. Aussitôt M. Lemoine voulut saisir le voleur au collet; mais d'un bond ce dernier fut à terre et prit la fuite. M. Lemoine sauta hors de la voiture pour l'atteindre et décharger sur lui son revolver, malheureusement il tomba sur les genoux.

Pendant qu'il se relevait, le second malfaiteur resté dans la voiture saisissait les guides, fouettait le cheval et partait à fond de train.

En vain M. Lemoine, abandonné sur la route, criait-il: au voleur! au voleur! personne n'accourait à son aide. S'il avait eu la présence d'esprit de mettre son arme sous la gorge du second chenapan au lieu de

s'élançer à la poursuite du premier, il arrêta au moins l'un des coupables.

Mais en voulant courir deux lièvres à la fois, il n'a pu attraper ni l'un ni l'autre. Et pour comble de malheur, sa voiture et son cheval disparaissaient également après le porte-monnaie.

Mais venons à la fin de l'histoire. En arrivant chez lui, M. Lemoine trouva sa voiture et son cheval qui attendait patiemment le retour de son maître.

Probablement que le malfaiteur, après quelques centaines de pas d'une course folle, a dû rendre la liberté au cheval. Ce dernier aura continué sa marche jusqu'à l'entrée de son écurie, pendant que le voleur rejoignait son compagnon à la faveur des ténèbres. Le coup était évidemment préparé d'avance et il a parfaitement réussi.

Il sera peut-être moins facile de découvrir les deux inconnus qui ont négligé de laisser leur adresse.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LA GRÈVE DE CHOLET.

On écrit de Cholet, à la date du 19, au Patriote:

« Les nouvelles qu'on vous a données à propos de cette grève ont été probablement exagérées.

« Dimanche, en effet, a eu lieu, à Cholet, une réunion de douze à treize cents tisserands et voici à quelle occasion:

« Deux ou trois petits fabricants ayant voulu baisser les tarifs de la fabrication des toiles et des mouchoirs, les tisserands se sont réunis au Pélicon pour délibérer sur la question. A l'unanimité, les tarifs imposés par M. Chacun, Morin et quelques autres petits fabricants, n'ont pas été acceptés par les ouvriers.

« Aujourd'hui lundi, le travail est repris dans toutes les manufactures et rien ne fait prévoir une crise.

« Les grosses maisons maintiennent leurs tarifs primitifs et on ne dit point que les patrons des maisons désignées plus haut aient refusé du travail aux ouvriers.

« Voilà où en sont les choses au moment où je vous écris. »

Il résulte de cette lettre que les ouvriers tisserands de Cholet n'ont pas demandé une augmentation de salaire, mais qu'ils se sont opposés à une réduction qu'on voulait leur faire subir.

Satisfaction leur ayant été donnée, les travaux ont repris dans les conditions ordinaires.

TOUJOURS LES BOHÉMIENS

Samedi, 17 avril, vers 7 heures du soir, une bande de nomades d'origine autrichienne vint camper dans un champ dépendant de la ferme de la Batardière, exploitée par le sieur Pécaud et située dans la commune de Gorges (Loire-Inférieure).

Elle se composait de 4 hommes, 4 femmes, 12 enfants d'âges différents, et avait 4 voitures, 10 chevaux, 4 ours et 2 singes. Ses chevaux furent lâchés dans le champ, tandis que les ours et les singes étaient atta-

chés aux arbres avec des chaînes en fer.

Le sieur Pécaud alla demander à ces nomades de quel droit ils ravageaient son fourrage.

Un individu, porteur d'un long bâton, semblant être le chef de la bande, répondit: « J'ai le droit d'aller partout. »

Pendant la nuit, les chevaux des bohémiens pénétrèrent dans un champ de blé appartenant au sieur Drouet et y causèrent de grands dégâts.

Trois barrières avaient été brûlées pour alimenter les feux du bivouac.

Le sieur Pécaud ne pouvant réussir à renvoyer ces étrangers, n'eut d'autre ressource que d'aller prévenir les gendarmes de Clisson.

Conduits par les gendarmes devant le juge de paix, ces nomades ont versé entre les mains de ce magistrat une somme de 25 francs, pour indemniser les sieurs Pécaud et Drouet. Ils étaient porteurs de saufs-conduits délivrés à Bordeaux, à Lyon et à Nantes.

Le juge de paix leur ayant donné ordre de quitter le canton de Clisson, ils ont obéi immédiatement en prenant la direction de Cholet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille. — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^{re} marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{re} qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

LA GLANEUSE

51 et 53, rue St-Jean, SAUMUR

OMBRELLES

EN-CAS, PARAPLUIES

CHOIX CONSIDÉRABLE.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 19 Avril

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 »	10 » à 11 »	
Saumur, 15 60 15 75	9 75 10 »	
Baugé, 15 » 16 »	10 50 » »	
Segré, 16 » » »	10 50 » »	
Beaupreau, 15 75 » »	9 » » »	
Montfaucon, 15 50 15 80	9 » » »	
Montrevault, 15 75 » »	9 » » »	
Chemillé, 14 75 15 25	8 50 9 »	
Champcoceaux, 15 75 16 »	9 50 » »	
St-Flor.-le-Vieil, 15 75 » »	9 50 » »	
Cholet, 15 75 » »	9 50 » »	
Vihiers, 14 50 15 »	8 50 9 »	
Brissac, 15 50 » »	9 50 10 25	
Chalonnès, 15 50 » »	8 75 » »	
Doué, 15 » 15 50	10 » 10 50	

A Nantes, blés américains, de 22 75 à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 21 25 à 21 50 les 100 kilos.

LA GLANEUSE
51, 53, Rue Saint-Jean, SAUMUR
M O D E S

Chapeaux pour Dames, Enfants et Jeunes Filles
Modèles élégants et exclusifs.

Théâtre de Saumur

Lundi de Pâques, 26 avril 1886,

Une seule Représentation extraordinaire sous la direction de M. A. DELÉTRAZ

Avec le concours de Mlle **Jane MÉA**
Pensionnaire du théâtre de l'Odéon,

Accompagnée d'Artistes des principaux théâtres

UN DES GRANDS SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

LE SPHINX

Pièce en 4 actes, en prose, de M. Octave FEUILLET, de l'Académie française.

Mlle Jane MÉA jouera le rôle de *Blanche de Chelles*.

DISTRIBUTION:

Henri de Savigny..... MM. Paul Girou.
Lord Astley..... Dutertre.
L'amiral comte de Chelles..... Sylvain.
Arthur Lejardie..... Walter.
Ulric..... Lelong.
Blanche de Chelles..... Mlle Jane Méa.
Berthe de Savigny..... J. Chambly.
Gabrielle Lejardie..... A. Tenmoo.
Everard..... MM. Chevalier.
Un domestique..... Duclou.

MISE EN SCÈNE DU THÉÂTRE FRANÇAIS.

LE POUR ET LE CONTRE

Comédie en 1 acte, de M. Octave FEUILLET.

Distribution: le marquis, M. Walter; — la marquise, Mlle J. Chambly.

La location est ouverte chez M. COURANT, rue de la Comédie.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

DONNEZ DU FER à votre enfant. — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel fer donner à mon enfant? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.
Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN HEUREUX ACCIDENT

Une minute après, l'enfant reparaisait à la surface de l'eau, et de la main droite brandissait d'un air de triomphe le caillou qu'il venait de saisir au fond de la rivière.

Il était visiblement pâle et fatigué. Cependant il put faire encore deux ou trois brasses dans la direction du rivage.

Mais soudain il s'arrêta, et s'adressant à François, qui l'attendait à une vingtaine de pas de la rive:

— François! cria-t-il en agitant la main d'un air de détresse, François! viens me chercher, j'en puis plus!

François s'élança dans la direction de l'enfant. Mais bien avant qu'il pût l'atteindre, Victor, à bout de forces, s'enfonça dans l'eau en agitant les bras.

En même temps que François se précipitait au secours de Victor, le maître du bain s'était jeté dans un bateau avec deux ou trois autres personnes, et l'avait lancé dans la même direction.

Quelques vigoureux coups de gaffe avaient suffi

pour porter le bateau jusqu'à l'endroit où se débattait Victor et il y précéda François.

Mais au moment où le maître du bain étendait le bras dans la direction de l'enfant, pour le saisir, ce dernier, saisi d'une crampe soudaine, poussa un cri et disparut sous l'eau. Le courant l'emportait dans la direction de l'endroit signalé comme dangereux et dont alors il se trouvait seulement à quelques mètres.

Le maître du bain se releva d'un air triste et découragé, et arrêta par le bras un des baigneurs montés dans le bateau, qui voulait se jeter à la rivière pour porter secours à Victor:

— A présent, dit-il, il n'est plus au pouvoir de personne de le tirer de là. Il a roulé dans les herbes, et si vous y plongez, vous y resteriez comme lui!

Au même instant, François rejoignait le bateau.

Le maître du bain, qui le connaissait, lui tendit la main pour l'aider à monter dans l'embarcation.

— Mon pauvre François, lui dit-il. C'est un grand malheur, mais ni toi ni moi n'en sommes cause, et nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour sauver Victor. Ce n'est pas notre faute si nous sommes arrivés trop tard, et M^{lle} Marie ne saurait t'en faire aucun reproche.

François, au lieu de prendre la main qui se ten-

dait vers lui, s'était appuyé sur le rebord du bateau pour s'y reposer un instant.

— Victor a coulé dans les herbes? demanda-t-il.

— Oui, répondit le maître du bain, et personne à présent ne peut plus aller à son secours.

— C'est à savoir, dit François. Où s'est-il enfoncé?

— Ici, juste à l'endroit le plus profond, dit le maître du bain en plongeant sa gaffe à la place où l'enfant avait disparu.

— Alors, dit François, tout espoir n'est pas perdu.

— Tu vas y aller?

— Tout de suite, dit François.

Et, retirant la main qu'il avait appuyée sur le bateau, il se mit à nager avec précaution dans la direction indiquée.

— Si tu l'essaies, lui cria le maître nageur, tu es un homme mort!

— Ne craignez rien, répartit François. Je sais comment m'y prendre. Restez seulement ici pour venir à mon secours quand je reparaitrai.

Et en même temps il se laissa couler doucement vers le fond de l'eau.

lever jusqu'à la surface de la rivière.

Entre cette surface et les tiges les plus hautes, sur une profondeur de plus de dix mètres, les eaux de la Maine coulaient limpides et transparentes.

François, qui se soutenait dans cette zone libre et dégagée, l'inspecta rapidement du regard.

Les eaux étaient si limpides qu'un instant lui suffit pour découvrir Victor.

(A suivre.)

ERNEST FALIGAN.

Sommaire du n° 14

MONITEUR DE LA BANQUE
PUBLIANT TOUS LES TIRAGES.

La situation. — Informations financières. — Chemin de fer d'Orléans. — Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest. — Société générale. — Compagnie générale des Omnibus de Paris. — Société des Immeubles de France. — La Compagnie parisienne du Gaz. — Société de la Laiterie. — Compagnie centrale d'Éclairage par le Gaz. — Société lyonnaise. — Banque russe et française. — Marché à terme. — Renseignements utiles. — Coupons. — Changes. — Revue des valeurs. — Assemblées générales. — Revue du marché des Assurances. — La situation agricole. — Petite correspondance. — Tableaux de Bourse.

PARIS. — 173, rue Saint-Honoré. — PARIS
Abonnement: SIX francs par an.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
 Pour le 24 juin 1886
UNE MAISON
 Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,
 Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.
 La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.
 S'adresser, pour traiter, à M. COU-TARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A VENDRE
 Par parties et au gré des acquéreurs,
 UN BEAU
TERRAIN
 Propre à la construction et au jardinage,
 Situé sur la route de Saint-Florent au Pont-Fouchard,
 Joignant à l'est M. Poisson, le jardin de M. Thibault, au nord la levée de Saint-Florent, au sud le jardin de M. Pacier et le clos de M. Fouquet, à l'ouest M. Fouquet et autres.
 S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard, et à M. BRAC, notaire.

A VENDRE
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
 A 2 kilomètres de Saumur,
 Sur les bords de la Loire.
 S'adresser à M. AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1887,
MAISON
 Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.
 S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER
 DE SUITE
MAISON DE CAMPAGNE
 Avec remise, écurie et jardin,
 Située route de l'Authion, près la gare.
 S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

A AFFERMER
15 hectares de Terrain
 Situés à Verrie,
 Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.
 S'adresser à M. BOIVIN, à Mitley.

Etude de M. GUYARD, notaire aux Rosiers.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
Plusieurs Maisons
 D'HABITATION
 Sises au bourg des Rosiers.
 Avec jardin ayant vue sur la Loire.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT
GRAND ETABLISSEMENT
 Très-confortable,
Pour noces, banquets, bals.
 Comprenant :
 Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.
 MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.
 S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

GRANDS MAGASINS
Pour Commerce de Vins
A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
 Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.
 Cellier à tenir 500 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.
 Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.
Prix modéré.
 S'adresser à M^{me} veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

A CÉDER DE SUITE
Un Magasin d'Épicerie
 MERCERIE ET ROUENNERIE
 Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE JUMENT
 de selle, alezane, quatre ans.
 S'adresser à M. TORRÈS, rue de Lorraine, 16. (260)

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER
 ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LOISSETTE, de Londres. Apprécié, jugé, remplacé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHAVUTY, ancien sous-officier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (269)

A VENDRE

L'Établissement de Bains et Restaurant **Raulo**, plage de Porcéchet-Pins (Loire-Inférieure).
 Facilités de paiement.
 S'adresser à M. JOURN, arbitre de commerce à Saint-Nazaire, rue des Caboteurs, 43.

A. MESTHALER, à Barmen (Allemagne).
 COLS, gants garnitures coton, dentelles, velours, jersey's.

Établissement d'Horticulture
JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils
 Successeur
 Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.
 Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.
 Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAÏQUES
 Venitiennes & Romaines
VERCELLETTI FRÈRES
 A SAUMUR
 2, place du Mouton, 2.
 Vente de ciment en gros et détail.

MANUFACTURE DE
PIANOS et HARMONIUMS
LÉPICIER & COLLMANN
 Rue de Montreuil, 119, Paris.
 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.
 Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.
 M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicier et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

En cours de publication dans
LE JOURNAL DU DIMANCHE
 Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

L'ABÏME
 Par CH. DICKENS et WILKIE COLLINS.
 Roman traduit de l'anglais par M^{me} JUDITH, de la Comédie-Française.

LA MÈRE RAINETTE
 Par CHARLES DESLYS

SAUVÉE PAR LA MORT
 Par CHARLES - BERNARD DEROSNE
 10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
 Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :
 DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.
 Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.
 En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.
 BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.
 On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LA FEMME ET LA FAMILLE
 Journal des jeunes personnes
 Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
 On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :
 Édition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.
 La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Offres et Demandes

A LA GLANEUSE
 Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie et une apprentie pour les blanchisseries.
 15 à 18 ans, muni de bonnes références.
 S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.
 S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande une place. Le mari, ancien tailleur, soignerait des chevaux, la femme est lingère et femme de chambre.
 S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.
 S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
 Sources de l'État. Applications en médecine.
 GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions vésicales.
 HOPITAL. — Affections des voies digestives, sautes d'estomac, digestion difficile, inappétence.
 CÉLESTINS. — Affections des reins, diabète, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète.
 HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
 Administration de la C^o concessionnaire.
 PARIS, 3, Boulevard Montmartre.
 EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE.
 Dépôt chez tous les marchands de minérales, droguistes et pharmaciens.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
 Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
 Extraction, Aurification - Prix modéré
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AVRIL 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	80 90	80 77	Est	802 50	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520	520
3 % amortissable	83 10	82 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1227 50	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	519	Est	385	384
3 % (nouveau)	97	97	Midi	1143 75	1138 75	— 1865, 4 %	526 25	520 50	Midi	385 50	385 25
4 1/2 %	104 40	104 35	Nord	1528 25	1520	— 1869, 3 %	407 50	408	Nord	397	396 25
4 1/2 % (nouveau)	109 40	109 25	Orléans	1311 25	1305 1	— 1871, 3 %	395 50	395 50	Orléans	388	388 25
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	847 75	848 75	— 1875, 4 %	515 50	513	Ouest	385 75	386
Banque de France	4340	4290	Compagnie parisienne du Gaz	1440	1440	— 1876, 4 %	511 50	512	Paris-Lyon-Méditerranée	385	386
Société Générale	448 75	448 75	Canal de Suez	2107 50	2097 50	Bons de liquid. Ville de Paris	520	520	Paris-Bourbonnais	354	355
Comptoir d'escompte	988 75	985	C. gen. Transatlantique	472 50	473 75	Obligations communales 1879	453 50	453	Canal de Suez	580	580
Crédit Lyonnais	522 50	520	Russe 5 0/0 1870	99	99 25	Obligat. foncières 1879 3 %	462	462			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1345				Obligat. foncières 1883 3 %	374	374			
Crédit mobilier	205	205									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			LIGNE DE L'ÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte			
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)	matin	matin	matin	soir	soir	soir	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir			
9	13	matin, omnibus-mixte.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48			
1	25	soir, omnibus.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 10	3 36	8 31	12 58			
3	32	express.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 10	3 46	8 41	13 08			
7	15	omnibus.	6 39	7 52	9 27	1 40	4 30	8 19	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	3 56	8 51	13 18			
10	36	(s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.			
8	21	omnibus.	matin	matin	soir	soir	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir			
9	37	express.	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	7	1 55	8 35	5 50	12 50			
12	48	soir, omnibus-mixte.	6 53	7 55	2 2	4 50	8 42	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	8 23	2 51	9 55	6 28	1 28			
4	44	omnibus.	7 02	8 04	2 11	5 01	9 51	6 07	9 21	1 31	4 42	8 09	8 37	3 4	10 14	6 55	1 57			
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)	7 14	8 08	2 19	5 4	9 59	6 19	9 31	1 43	4 54	8 20	9 27	3 54	11 1	7 50	2 58			
10	24	express-poste.	7 29	8 21	2 28	5 19	9 10	6 29	9 41	1 55	5 04	8 30	9 53	4 24	11 27	8 42	3 56			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																				

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.